

Groupes territoriaux En CHARENTE

Juin 2025

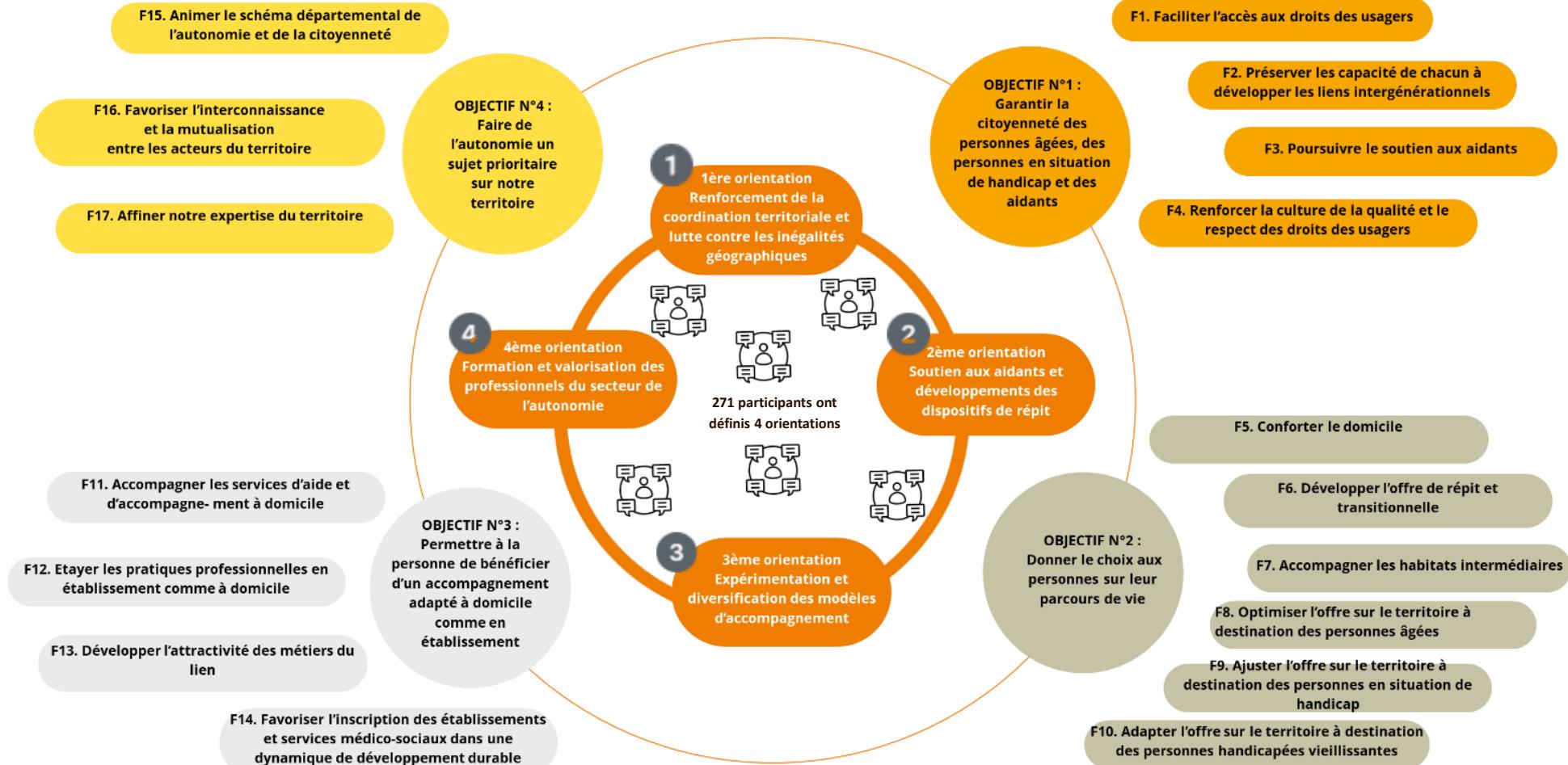


**Schéma
départemental
de l'autonomie
et de la citoyenneté**

**SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE L'AUTONOMIE
2025-2029**

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



EXEMPLE DE FICHE ACTION

Action 1	Objectif N°1 Titre de l'objectif	
	TITRE DE L'ACTION	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CONTEXTE	
	<ul style="list-style-type: none"> • ... • ... • ... 	
PORTEURS DE L'ACTION		
Direction de l'autonomie		
Service		
Calendrier		
2025		
INDICATEURS DE SUIVI		
Nombre de		

Mettre une estampille dans la description de l'action :

- Les actions déjà existantes et à poursuivre
=> un pouce vert par exemple
- Les actions à renforcer / à redéployer
=> un pouce orange par exemple
- Les actions innovantes
=> une ampoule par exemple



PRIORISATIONS DES ACTIONS

En fonction des compétences de la direction de l'autonomie



Priorisation des actions sur l'existant sur le territoire

Travail en collaboration étroite pour les directions du Département pour les sous-actions avec une valorisation des PA/PH

Impact financier

Réformes imposées par l'ETAT : SPDA, Séraphin PH, CNSA, réforme des SAAD et des EHPAD

Les actions prennent en compte les compétences du Département. Pour rappel, la direction de l'autonomie ne peut intervenir spécifiquement sur les champs suivants :

- Certains établissements et dispositifs pour personnes âgées comme les résidences services, les unités d'hébergement renforcé, les pôles d'activités et de soins adaptés,
- Certains domaines, établissements et dispositifs pour personnes en situation de handicap comme les établissements et services d'accompagnement par le travail, les maisons d'accueil spécialisée, les groupes d'entraide mutuelle, les établissements et services médico-sociaux pour enfants en situation de handicap, le soutien à la parentalité, l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- La mobilité,
- L'accès aux soins, dont les professionnels libéraux, l'hôpital, la psychiatrie.



Objectif n°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Fiche action 1	Etat	Actions
Faciliter l'accès aux droits des usagers		Promouvoir les dispositifs déjà existants
		Définir un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du département entre les acteurs du territoire
		Identifier une personne ressource PA/PH sur chaque territoire
		Mettre en place le service public départemental de l'autonomie SPDA

Objectif n°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Fiche action 2	Etat	Actions
Préserver les capacités de chacun et développer les liens intergénérationnels		Soutenir les actions de prévention dans le cadre de la CFPPA, notamment en développant les actions à domicile pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer
		Renforcer les réseaux de proximité pour lutter contre l'isolement
		Mieux informer sur les actions de prévention existantes en proximité
		Favorisant les actions de proximité en intégrant différents publics à différents âges afin de promouvoir le lien social local et développer le lien intergénérationnel
		Mettre en place les cafés de l'autonomie pour échanger entre personnes âgées et professionnels

Objectif n°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Fiche action 3	Etat	Actions
Poursuivre le soutien aux aidants		Soutenir les actions de prévention à destination des aidants dans le cadre de la CFPPA
		Valoriser la place des proches aidants au sein des ESMS en leur permettant d'accueillir les nouvelles familles ou en les intégrant en tant que bénévoles
		Développer la pair-aidance dans les actions de la direction de l'autonomie

Objectif n°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Fiche action 4	Etat	Actions
Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers		Coordonner les acteurs de la lutte contre maltraitance Développer un partenariat avec la justice et les services de police
		Accentuer la communication en interne comme en externe, sensibiliser le grand public et le secteur du handicap en particulier
		Accompagner les ESMS dans l'élaboration du plan d'action après signalement
		Définir avec la délégation départementale de la Charente ARS le nouveau circuit de recueil et de traitement des signalements (art.13 loi bien vieillir)

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 5	Etat	Actions
Conforter le domicile		Avoir une approche globale des aides techniques (évaluation du besoin et accompagnement dans leur installation)
		Inscrire les aides techniques dans l'économie sociale et solidaire et dans une démarche écologique
		Communiquer sur toutes les solutions à domicile existantes
		Poursuivre le dispositif Pass transport
		Poursuivre les aides à la modernisation des logements des personnes âgées de 65 ans et plus aux revenus modestes

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 6	Etat	Actions
Développer l'offre de répit et transitionnelle		Redéployer les places d'accueils de jour pour personnes âgées
		Développer l'activité des accueils de jours PA/PH en permettant halte relais et l'itinérance
		Développer l'accueil de jour et l'hébergement temporaire en accueil familial
		Etudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans la gestions des lits d'hébergement temporaire (exemple : places HT volantes au sein d'un même organisme gestionnaire)
		Etudier la possibilité de mettre en place des places d'hébergement temporaire d'urgence pour les PH
		Développer les accueils de nuit en établissement
		Etudier les possibilités de déploiement de solutions de baluchonnage et de relayage à domicile

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 7	Etat	Actions
Accompagner les habitats intermédiaires		Clarifier les prestations proposées au sein des résidences autonomie, résidences services et habitats inclusifs
		Poursuivre le financement de l'animation via l'aide à la vie partagée pour les habitats inclusifs
		Développer la communication sur l'habitat inclusif (ex : journée portes ouvertes départementale)
		Evaluer les projets d'habitats inclusifs existants
		Réfléchir à une offre de colocation intergénérationnelle

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 8	Etat	Actions
Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées		Interroger la répartition géographique des places sur le territoire en redéployant les places hébergement permanent en Ehpad
		Engager une dynamique de décloisonnement administratif (agrément HP/HT)
		Interroger les dynamiques de transformation des Ehpad (logique domiciliaire et coordination)
		Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => ne pas attendre les AAP pour être force de propositions
		Accompagner les Ehpad mettant en place les tarifs différenciés
		Conserver les places de PUV et d'Ehpad qui pourraient fermer afin de les redistribuer ultérieurement (dans le cadre d'un AAP, AMI)

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 9	Etat	Actions
Ajuster l'offre sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap		Créer de nouvelles solutions pour tous les types de public en situation de handicap
		Etudier la possibilité d'assouplir l'offre, notamment lorsque les personnes cumulent plusieurs fragilités
		Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => sans attendre les AAP pour être force de propositions
		Permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année, lors des fermetures d'ESMS
		Mettre en œuvre la réforme Séraphin PH
		Réfléchir à des accompagnements adaptées avec les ESMS pour limiter les départs hors département

Objectif n°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

Fiche action 10	Etat	Actions
Adapter l'offre sur le territoire à destination des personnes handicapées vieillissantes		Mener une réflexion relative aux modalités d'accompagnement des PHV par le secteur du grand âge et du handicap
		Permettre aux professionnels du lien de bénéficier de formations thématiques adaptées aux besoins des PHV
		Etudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans l'offre, notamment dans les agréments et financements, en particulier en cas de changement de statut de la personne
		Proposer des postes de professionnels éducatifs au sein d'unités dédiées dans les Ehpad

Objectif n°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Fiche action 11	Etat	Actions
Accompagner les services d'aide et d'accompagnement à domicile		Mettre en place une communauté des SAAD de la Charente pour travailler sur des projets communs
		Accompagner les SAAD volontaires dans leur transformation managériale
		Les accompagner dans le cadre de la réforme des services autonomes à domicile

Objectif n°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Fiche action 12	Etat	Actions
Etayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile		Poursuivre l'activité de l'EMBP au sein des ESMS PA
		Déployer les interventions de l'EMBP au sein des SAAD
		Trouver des financements complémentaires pour assurer la pérennité du dispositif
		Faire évoluer les secteurs d'intervention de l'EMBP en fonction des besoins du territoire et de l'évolution des politiques publiques
		Poursuivre l'évaluation du dispositif

Objectif n°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Fiche action 13	Etat	Actions
Développer l'attractivité des métiers du lien		Elaborer un plan de communication grand public => lutte contre l'âgisme et changement du regard sur le handicap
		Développer les partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi ou du RSA vers ces métiers
		Rencontrer et accompagner les étudiants dans leurs choix des métiers de l'autonomie
		Centraliser, partager et faire émerger des dynamiques de coopérations territoriales pour soutenir des démarches collectives d'employeurs
		Poursuivre la promotion du métier d'accueillant familial
		Interroger la qualité des formations proposées aux étudiants et aux professionnels du lien

Objectif n°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Fiche action 14	Etat	Actions
<p>Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable</p>	    	<p>Poursuivre le déploiement du projet alimentaire territorial au sein des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap</p> <p>Faciliter les initiatives en faveur des objectifs du PAT de la part des ESMS volontaires</p> <p>Promouvoir la qualité nutritionnelle en ESMS</p> <p>Développer une stratégie de décarbonation dans le secteur du handicap et de la personne âgée</p> <p>Poursuivre le soutien à l'investissement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap (projets architecturaux éco-responsables)</p>

Objectif n°4 : Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Fiche action 15	Etat	Actions
Animer le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté		Présenter le schéma sur tous les territoires une fois terminé
		Mettre en place un comité d'accompagnement et de suivi en lien avec le CDCA une fois par an
		Rencontrer sur chaque territoire une fois par an les acteurs pour échanger sur l'avancement du schéma

Objectif n°4 : Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Fiche action 16	Etat	Actions
<p>Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire</p>	  	<p>Mettre en place les cafés des partenaires (à renommer si besoin) : temps d'échange entre acteurs d'un territoire, avec partage d'outils de travail et de communication communs, partage de locaux</p> <p>Poursuivre les réunions permettant les échanges entre acteurs d'un même domaine d'intervention : ESMS PA / ESMS PH / SAAD / accueillants familiaux</p> <p>Et proposer des rencontres entre habitats inclusifs et aussi entre résidences autonomies</p> <p>Redonner du dynamisme aux instances de coordination gérontologique en leur donnant un périmètre plus large</p>

Objectif n°4 : Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Fiche action 17	Etat	Actions
Affiner notre expertise du territoire		Mettre en lien les différents observatoires du territoire
		Renforcer le travail en lien avec les territoires d'action sociale



Service Public Départemental de l'Autonomie

● Le service public départemental de l'autonomie en images



Objectifs

Action plus forte et structurée de prévention de risques de parcours et de non recours aux droits :

- *nouvelle organisation visant à mettre en cohérence les acteurs de terrain,*
- *apporter une réponse globale et coordonnée,*
- *garantir la continuité du parcours de la personne,*
- *lisibilité, équité, décloisonné*

Double rapprochement:

- sanitaire et médico-social
- collectivités territoriales avec l'État, les ARS et la Sécurité sociale,

Coopération et coordination des acteurs sans remise en cause de leurs missions

Les principes socles du SPDA



Une responsabilité partagée

Des acteurs garants de la lisibilité et de la qualité de service attendue par les personnes à chaque étape de leur parcours de vie, dans une logique de fonctionnement intégré des services (garantir aux personnes une réponse appropriée quelle que soit la porte d'entrée sollicitée).



Une organisation intégrée

Une démarche de décloisonnement, d'interconnaissance et de nouvelles modalités de travail en commun des acteurs de la politique autonomie pour un accompagnement fédéré et coordonné sur le territoire.



Une organisation territoriale

Un socle commun de missions prescrites dans un cahier des charges national qui garantit l'accès aux droits et l'équité de traitement sur tous les territoires, et des modalités de mise en œuvre respectueuses des spécificités et dynamiques locales.



Un service public pour et avec les personnes

Recueillir les besoins et attentes des personnes concernées et les associer à la construction et à l'évaluation du service public départemental de l'autonomie.



Périmètre du SPDA : les acteurs

Le conseil départemental

La MDPH ou MDA

Les acteurs de proximité

Mairies, CCAS, réseau France services...

En articulation avec les acteurs de droit commun

Education nationale, emploi, logement, transport, loisirs et culture, mandataires judiciaires et protection juridique des majeurs...

L'agence régionale de santé

L'ensemble des caisses locales de sécurité sociale

Les acteurs de la coordination

DAC, Communautés 360, CPTS, CLIC, RAPT...



Avec la participation des représentants de personnes

CDCA...

Ce que le SPDA n'est pas



**Un nouveau dispositif
ou un nouvel acteur**



Un guichet unique



**Un modèle d'organisation et
de fonctionnement imposé**



**Une remise en cause du
périmètre des missions
actuelles des acteurs**

Gouvernance

Présidence: Conseil départemental

Vice présidence : Agence régionale de santé

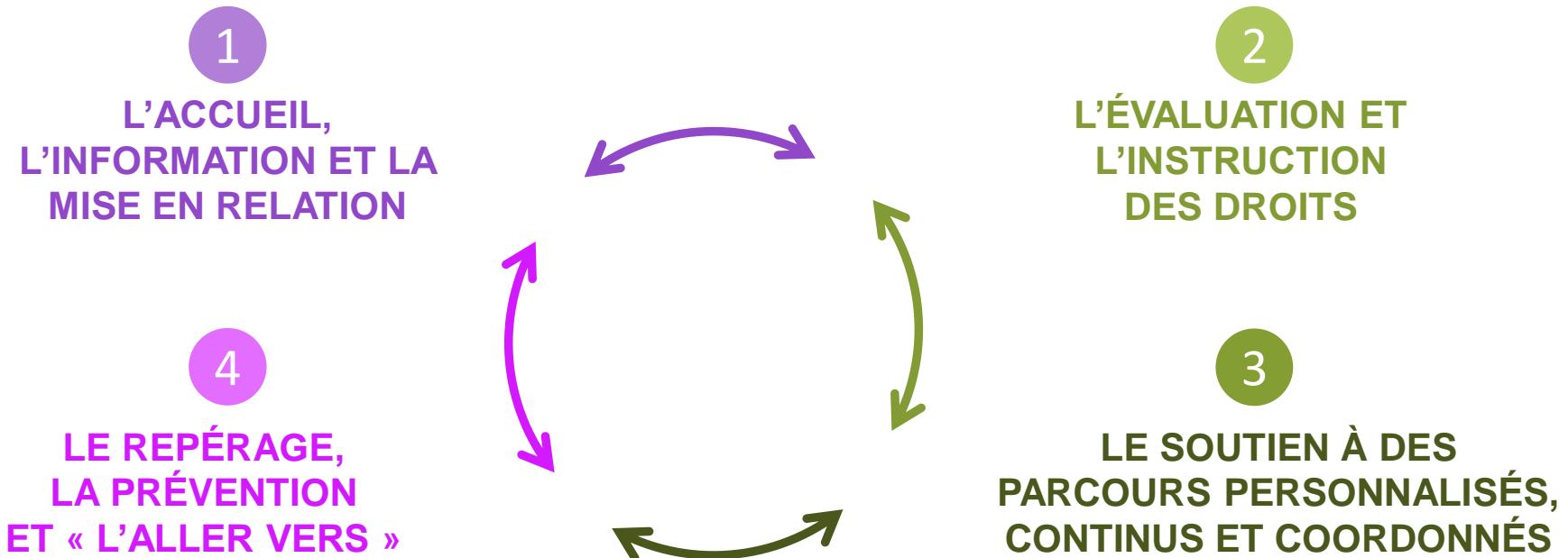
- Rectorat d'académie
- Service public de l'emploi
- Etablissements, les services médicaux sociaux (fédérations)
- Communautés professionnelles territoriales de santé
- DAC PTA
- Organismes Sécurité Sociale et caisses de retraite
- MDPH
- Préfecture : France Services
-Représentant CCAS /maires, Communauté 360, CLS...

Conférence territoriale de l'autonomie

- coordonne l'action des membres du SPDA
- élabore un programme annuel d'actions qui décline les moyens et les contributions respectifs des membres
- alloue des financements pour prévenir la perte d'autonomie et pour soutenir le développement de l'habitat inclusif (CFPPA), (avec CDCA, ANAH, Caisses retraites, Mutualité, EPCI, bailleurs sociaux).



Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



4 missions socles

Agir sur,
communiquer,
favoriser,
coordonner

- accueil, information, orientation et mise en relation des usagers grâce à trois vecteurs, numérique, téléphonique et lieu physique ;
- instruction, délivrance et attribution des aides et des prestations (respect des délais légaux), évaluation de la situation ;
- appui et coordination aux solutions concrètes pour les professionnels pour un suivi de l'accompagnement et de la prise en charge ;
- actions de prévention, repérage et aller vers.

Travaux 2025

Etat des lieux du
territoire

Installer la
gouvernance

Identifier les
priorités et plan
d'actions

Etapes

Installation
CTA

Définition feuille de
route

Engagements

Mise en œuvre concrète
d'actions

Indicateurs de la qualité du
service rendu

Réunions territoriales

Groupes territoriaux pour présentation succincte du diagnostic et rédaction des fiches actions
au cours du dernier trimestre 2025

➔ Nous reviendrons vers vous pour les dates et lieux des prochains groupes territoriaux